Mairie de Pignans

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL . 78 / 2021

Nombre de Membres
En exercice : 27
De Présents : 23
De votants : 27
ses

L'An deux mil vingt et un le Lundi 18 Octobre ,

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.
. Etaient présents :

M.ADAM Stéphane-M. AIGUESPARSES Cédric-M. BENEDETTO Nicolas-Mme BOUCHER Julie-M. CAMARA Célestin-M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-M. HERAUD Jean-François-M. HURET David-Mme NICODEMO Mélissia-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme SCOTTO Fabienne-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-Mme DEZ Marylène-Mme LECUREUX Aurore-Mme PRUNET Sophie-Mme AURIOL Anne-M FRELIER Laurent.

Procurations :.
Mme ARNAL Estelle donne procuration à M. BRUN Fernand
M. SEIGNOBOS Jean-Luc donne procuration à M. HERAUD Jean-François
Mme BOULANGER Tamara donne procuration à M. Célestin CAMARA.
Mme DUPONT Karine donne procuration à Mme SCOTTO Fabienne

.

.Etaient absents excusés- NEANT

Délibération portant création d'un poste de gardien brigadier de police municipale à temps complet .

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme LECUREUX Aurore ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Afin d'étoffer au mieux le service police municipale, Monsieur le Maire propose de recruter un gardien brigadier de police municipale.
Le service actuel se compose d'un ASVP titulaire, d'un ASVP contractuel et de trois policiers municipaux.
L'objectif étant d'avoir un 4 -ème policier municipal, et de se limiter en ASVP dont les fonctions sont plus restreintes.

Le service se composerait alors d'un ASVP titulaire et de 4 policiers municipaux, ce qui permettrait d'organiser le service police en brigades et avec des horaires décalés sur la journée avec une part de travail en soirée et week-end.

Monsieur le Maire propose ainsi au Conseil municipal de solliciter la création d'un poste de gardien-brigadier à temps complet 35 heures avec une effectivité à compter du 01/01/2022.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de délibérer.

Le Conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après délibérations décide à l'unanimité de créer un poste de gardien-brigadier de police municipale à temps complet et de prévoir son financement dans le cadre du budget primitif 2022 de la commune au Chapitre 012 charges de personnel.

Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
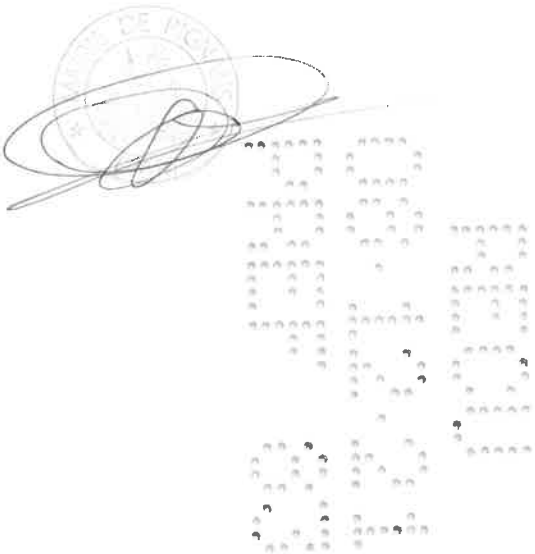
BRUN Fernand
Maire de PIGNANS